

## DIRECTIVES EN MATIÈRE DE SOINS DE SANTÉ

Nom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Numéro d'assurance maladie : \_\_\_\_\_

### État de santé actuel :

Je suis en santé

Je suis atteint d'une maladie. Indiquez : \_\_\_\_\_

### Prenez le temps de réfléchir avant de remplir ce formulaire. Dans chacune des cases, écrivez :

- « Oui » pour les traitements que vous voulez recevoir ;
- « Non » pour les traitements que vous ne voulez pas recevoir.

Quelles que soient vos décisions, sachez que vous recevrez toujours des soins de confort (soulagement de la douleur et de l'inconfort, accompagnement psychologique et spirituel).

	État de santé actuel	Maladie terminale	Atteinte cognitive (démence, maladie d'Alzheimer, AVC, etc.)			Coma permanent
			Légère	Modérée	Sévère	
Hydratation intraveineuse (IV)						
Alimentation artificielle						
Dialyse						
Réanimation cardiorespiratoire (RCR)						
Respirateur artificiel						
Transfusion sanguine						
Chirurgie de survie						
Antibiotiques de survie						
Autres						



## DIRECTIVES EN MATIÈRE DE SOINS DE SANTÉ

Nom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Numéro d'assurance maladie : \_\_\_\_\_

### Directives supplémentaires :

---

---

---

---

---

---

Signature du patient ou d'un tiers<sup>1</sup> : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature du premier témoin<sup>2</sup> : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature du deuxième témoin<sup>2</sup> : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

#### 1. Le tiers :

- Ne peut pas être le fondé de pouvoir aux soins personnels, ni l'époux(se), ni le/la conjoint(e) de fait, ni l'enfant du fondé de pouvoir aux soins personnels;
- Doit être âgé d'au moins 19 ans.

#### 2. Les témoins :

- Doivent être présents lorsque le patient ou le tiers signe et date les directives;
- Ne peuvent pas être le fondé de pouvoir aux soins personnels, ni l'époux(se), ni le/la conjoint(e) de fait, ni l'enfant du fondé de pouvoir aux soins personnels;
- Doit être âgé d'au moins 19 ans.

\*\*\*\*\*

Apportez une copie de ce document au Service des archives cliniques de l'hôpital et gardez l'original.

Donnez également une copie à votre médecin ainsi qu'à votre famille.

Pensez à réviser vos directives en matière de soins de santé au moins une fois par année.

Si vous les changez, remplacez toutes les anciennes copies par de nouvelles copies. Vos directives en matière de soins de santé demeurent valides jusqu'à leur révision.

\*\*\*\*\*

## DÉFINITIONS

### Problèmes de santé

**Maladie terminale** : Maladie dont on ne peut pas guérir et pour laquelle l'espérance de vie est de moins de six mois.

**Atteinte cognitive** : Perte graduelle et irréversible des fonctions mentales. La maladie peut progresser au cours des mois et des années.

- Atteinte légère : La personne peut faire la plupart de ses activités de tous les jours sans aide.
- Atteinte modérée : La personne peut vivre à son domicile, mais elle a besoin d'aide quelques heures par jour.
- Atteinte sévère : La personne ne peut pas faire ses activités de tous les jours. Elle a besoin d'aide jour et nuit.

**Coma permanent** : La personne est inconsciente et elle le restera pour toujours.

\*\*\*\*\*

## CHOIX DE TRAITEMENT

**Hydratation intraveineuse (IV)** : Petit tube inséré dans le bras pour hydrater la personne à l'aide d'un soluté.

**Alimentation artificielle** : Tube inséré dans l'estomac par le nez, par la bouche ou par un petit trou dans le ventre pour nourrir la personne.

**Dialyse (rein artificielle)** : Traitement donné quand les reins ne fonctionnent plus. La personne est branchée à une machine pendant plusieurs heures, plusieurs fois par semaine, par un tube qui entre dans le ventre ou les veines.

**Réanimation cardiorespiratoire (RCR)** : Technique utilisée pour faire repartir les battements d'un cœur qui a cessé de battre. Il est possible que la personne doive être maintenue en vie artificiellement par des machines, sans pouvoir parler, et qu'elle doive recevoir des médicaments pour rester « endormie » pendant qu'elle est branchée.

**Respirateur artificiel (machine à respirer)** : Machine employée quand une personne ne peut plus respirer par elle-même.

**Transfusion sanguine** : Sang introduit dans une veine à l'aide d'une aiguille et d'un petit tube.

**Chirurgie de survie** : Chirurgie pour éviter la mort. Sans celle-ci, la personne ne survivrait que quelques heures ou quelques jours.

**Antibiotiques de survie** : Médicaments utilisés pour traiter des infections qui peuvent être mortelles (pneumonie, méningite, etc.). Ils sont parfois donnés par un petit tube dans une veine.